

COMMUNIQUE DE PRESSE – 6 avril 2021

Rapatriement d'urgence :
des enfants et des femmes français en danger en Syrie

Le rapatriement des enfants et des femmes de nationalité française détenus dans les camps du nord-est syrien permettra de sauver les enfants et de juger les femmes faisant l'objet de mandats d'arrêts internationaux.

Du 26 février au 3 mars 2021, Avocats Sans Frontières France (ASFF) et le Bâtonnier du Barreau de Paris ont conduit une mission conjointe au Kurdistan irakien et au Rojava (Kurdistan syrien) en vue d'échanger avec les autorités concernant le lieu de jugement des ressortissants français actuellement détenus au Rojava, dont la question du rapatriement en urgence se pose pour des raisons sanitaires et de protection des droits des enfants.

Cette mission faisait suite à une première mission menée du 15 au 19 décembre 2020 avec l'objectif de préciser la position officielle des autorités du Rojava concernant le jugement des ressortissants étrangers et les garanties procédurales apportées en cas de procès sur place.

Les avocats missionnés et les députés et eurodéputés français les accompagnant ont rencontré les autorités du Gouvernement Régional du Kurdistan d'Irak (KRG), qui ont confirmé que les ressortissants européens constituaient un foyer d'instabilité dans la région et ont exprimé leur souhait d'un rapatriement rapide de ces ressortissants.

Les représentants d'ASFF et du Bâtonnier du Barreau de Paris se sont ensuite rendus au Kurdistan syrien où ils ont pu échanger avec le responsable des relations extérieures du Rojava.

Il ressort de l'ensemble de cette mission les conclusions suivantes :

- La situation sanitaire extrêmement détériorée dans les camps expose les enfants et les femmes qui y sont détenus à des maladies chroniques graves (cancer, pneumonie, dysenterie, choléra), qui ne peuvent être traitées sur place en raison de l'absence de moyens médicaux et chirurgicaux suffisants ;
- Par sa décision du 10 février dernier, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a jugé recevables les plaintes déposées par des dizaines de familles françaises et confirmé la responsabilité de la France sur les enfants détenus dans les camps du Rojava et sa capacité à les rapatrier ; le gouvernement français pourrait ainsi être tenu responsable de l'exposition de ses ressortissants à des conditions de détention susceptibles d'être qualifiés de traitements inhumains ou dégradants au sens du droit international ;
- La situation sécuritaire extrêmement dégradée dans les camps du nord-est syrien conduit par ailleurs à un grand nombre d'évasions de détenus radicalisés qui renforcent la présence de Daech et d'Al Qaïda dans la région et constituent des menaces structurelles pour la stabilité de la région et la sécurité de la France à moyen terme ;

- L'ensemble des femmes actuellement détenues dans le nord-est syrien sont actuellement judiciairisées en France et sous le coup d'un mandat d'arrêt international émis par les juges antiterroristes français, alors que la loi kurde ne permet pas leur judiciairisation au Rojava ;
- Le coordonnateur des juges antiterroristes, Monsieur David DE PAS, appelle à ce titre au rapatriement de l'ensemble des ressortissants français détenus dans les camps du Rojava.

En conséquence, ASFF et le Bâtonnier du Barreau de Paris demandent aux autorités françaises d'organiser sans délai le rapatriement des enfants et des femmes de nationalité française détenus au Rojava afin de garantir :

- La prise en charge en France des enfants ; et
- La judiciairisation en France des femmes par la mise à exécution des mandats d'arrêts internationaux émis à leur rencontre.

ASFF et le Bâtonnier du Barreau de Paris rappellent par le présent communiqué que toute « soustraction judiciaire » de ressortissants français au Rojava, comme en Irak, constituerait une violation grave des engagements internationaux de la France.

ASFF et le Bâtonnier du Barreau de Paris soulignent que, postérieurement à cette mission et en l'espace d'une semaine, une résolution adoptée par le Parlement Européen sur la Syrie appelle au rapatriement de tous les enfants européens détenus au Rojava et que la Belgique a décidé de rapatrier tous les enfants belges et leurs mères détenus dans les camps du Nord-Est de la Syrie.

Le 16 mars dernier, la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme a par ailleurs été saisie de la question du rapatriement d'enfants français et de leurs mères détenus dans les camps du Nord-Est de la Syrie.

* * *

Contact presse Avocats Sans Frontières France :

Chloé LARCHER, Chargée de communication, communication@avocatssansfrontieres-france.org, 05 34 31 17 83